



Annexe à la fiche d'adhésion 2024-2025

Autorisation Parentale

Conditions d'adhésion au COSS :

- Avoir plus de 12 ans au 01 Mars 2025
- Fournir le bulletin d'adhésion avec cette fiche entièrement complétée
- Fournir un certificat médical établi par un médecin fédéral FFESSM
- Pour les mineurs, un ou des adultes devront accompagner l'enfant (remplir la fiche ci-dessous)

Recopier le texte ci-dessous :

« Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et de m'y conformer. »

J'autorise mon enfant :

à pratiquer la plongée sous-marine au sein du **COSS**.

J'autorise le responsable du COSS à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (soins médicaux, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à :

Le :

Nom / Prénom du représentant légal :

Signature du représentant légal :